

**Nouveau protocole sanitaire,
nouvelle FAQ, directives de la DSDEN 13,
ordres et contre ordres...**

C'est le chaos dans nos écoles !

Impossible de continuer comme cela !

Le SNUDI FO s'adresse au Ministre,

Le SNUDI FO 13 donne ses consignes !



Depuis la rentrée, les collègues exercent dans des conditions extrêmement dégradées.

Ils subissent les ordres et contre-ordres permanents engendrés par les protocoles successifs, les mises à jour des FAQ et les directives de la DSDEN puis des IEN.

La mise en place du protocole du 29 novembre qui prévoit que les élèves doivent se faire tester immédiatement dès l'annonce du contact avec un cas positif accentue encore le chaos dans les écoles. C'est une valse incessante qui se met en route avec toutes les problématiques qu'elle engendre. Un élève testé à J0 est négatif, il réintègre donc l'école et devient positif en J+5. Les familles de la classe sont contactés de nouveau pour tester de nouveau leurs enfants et ainsi de suite. Et pendant ce temps, le virus circule et les personnels ne sont jamais "cas contacts".

Un mail du Secrétaire Général de la DSDEN 13 indiquait mardi 7/12 que les répartitions des élèves en cas de non remplacement d'un maître absent se feraient « dans la mesure du possible » uniquement sur le même niveau de classe. Depuis, la MAJ de la FAQ du Ministère indique clairement (page 8) : « la limitation du brassage entre les classes s'impose. Les élèves ne peuvent donc être répartis dans les autres classes ».

Pour autant, la DSDEN 13 n'a toujours pas corrigé sa directive et des IEN continuent de demander aux directeurs de procéder à des répartitions dans la mesure du possible...

Le SNUDI FO 13 s'est adressé ce jour au Secrétaire Général pour lui demander de corriger sa directive auprès des IEN et des directeurs.

Les personnels sont confrontés à d'importants problèmes de sécurité (arrivées incessantes d'élèves et de parents suite à la réalisation des tests alors que les injonctions hiérarchiques en matière d'intrusion sont toujours aussi pressantes, parents qui refusent ou ne peuvent effectuer les tests, parents qui laissent les élèves à l'entrée des écoles car ils doivent aller travailler...). **Aucune réponse n'est apportée aux personnels qui se retrouvent seuls !**

Les directeurs et les équipes enseignantes ne sont pas responsables de cette situation chaotique ! Le seul responsable, c'est le Ministre !

C'est à lui, en tant qu'employeur, de garantir aux agents des conditions de travail de nature à préserver leur santé tant physique que mentale.

C'est de sa responsabilité de recruter les personnels nécessaires pour pourvoir au remplacement des enseignants absents. Le non-remplacement est devenu la norme partout !

Ce n'est pas acceptable !

Le ministre sait très bien que l'allègement du protocole du 29 novembre alors que la circulation du virus s'intensifie va aboutir à une explosion des cas positifs chez les élèves et les personnels qui, même s'ils portent le masque (et ne sont jamais considérés cas contact !!!) sont particulièrement exposés, notamment en maternelle !

Le ministre sait très bien que l'allègement du protocole du 29 novembre va générer le chaos dans les écoles, va exposer les enseignants au mécontentement des parents, parfois à leur colère, va interdire aux enseignants de pouvoir véritablement enseigner et aux élèves de pouvoir bénéficier de l'instruction à laquelle ils ont droit !

Dans certains départements, les DASEN n'hésitent pas à faire appel à des retraités et à des contractuels pour assurer des remplacements.

Alors que des classes sont obligées de fermer, les dispositifs de formations constellation sont maintenus et des brigades sont prioritairement réquisitionnées pour permettre les visites croisées entre collègues... **Comment accepter cela ?**

Les collègues sont à bout, ils ne supportent plus le chaos dans les écoles, les protocoles inapplicables, les injonctions et la pression de leur hiérarchie !

Le dernier mail de M. STANEK (DASEN des Bouches du Rhône) dresse le constat accablant d'un nombre trop important de collègues placés en éviction. Il est fait état de non respect des gestes barrières, ce qui peut s'apparenter à des fautes professionnelles ! Le DASEN interdit les repas et les « pots » entre collègues, responsables du nombre important de fermetures de classes...

Non M. STANEK, vous ne mettez pas la faute sur les enseignants si ce virus progresse aussi rapidement parmi les élèves et dans les écoles !!!



FO continue de revendiquer un **plan d'urgence de recrutement immédiat, massif et statutaire de personnels** pour assurer au minimum tous les remplacements et alléger et dédoubler toutes les classes pour permettre une continuité des apprentissages dans ce contexte sanitaire dégradé et une protection des personnels et des élèves.

En savoir +



Le SNUDI FO s'adresse au Ministre le 8 décembre 2021

[Lire le courrier](#)



De très nombreuses écoles ont saisi le SNUDI FO 13 ces derniers jours, concernant les conséquences calamiteuses du nouveau protocole et de la MAJ de la dernière FAQ ([à consulter ICI](#))

Pour chaque problème rencontré, FO propose une consigne syndicale !

1/ Les élèves viennent ou repartent de l'école au gré des résultats des tests Covid en fonction de la disponibilité des parents à n'importe quel moment de la journée

Vous pouvez informer les parents (à l'oral) qu'il est plus judicieux d'attendre 1 jour avant de passer un test (temps d'incubation plus important). Vous indiquez que l'accueil des élèves se fera de préférence le matin à 8h20 et l'après midi à 13h20. En dehors de ces plages horaires, les enseignants ne sont pas déchargés pour accueillir les élèves au portail.

2/ Les directeurs sont sommés d'assurer le suivi des résultats des tests des élèves

Cela ne relève absolument pas de leurs compétences et de leurs prérogatives. Un arrêté du Conseil constitutionnel du 9 novembre a censuré l'accès des chefs d'établissement et des directeur d'école au statut virologique des élèves. Ce travail n'est donc pas obligatoire !

3/ En cas d'annonce du résultat positif d'un élève présent en classe, l'enseignant se retrouve à ne plus pouvoir faire classe pour devoir appeler tous les parents afin de leur demander de venir chercher leur enfant au plus vite pour imposer à tous

Vous appliquez le protocole ministériel qui s'impose à vous. La priorité est la sécurité des élèves et des personnels. Il convient en effet de faire évacuer le plus vite possible tous les élèves présents, en isolant en priorité l'élève « positif ».

4/ Des parents refusent de venir chercher rapidement leur enfant

Vous informez l'IEN de la situation. Vous isolez les élèves restants pour éviter les contacts rapprochés. Vous informez les parents que les apprentissages sont suspendus et que leur enfant a été placé en isolement sous responsabilité dans l'école. Vous expliquez que vous appliquez les consignes du protocole établi et que cela n'est pas de votre responsabilité !

5/ Les directeurs et l'équipe sont en 1ères lignes face au mécontentement légitime des parents qui doivent quitter leur travail

Vous n'êtes pas responsable de cette situation imposée par le ministère. Vous informez l'IEN en cas d'incident. En cas d'agression physique ou verbale, vous faites immédiatement une fiche DGI et vous demandez la protection juridique. Contactez le syndicat qui vous donnera la marche à suivre.

6/ Vous subissez une pression pour assurer à la fois l'enseignement en présentiel et la continuité pédagogique pour tous les élèves absents

Vous pourriez est d'assurer en priorité l'enseignement en présentiel. La continuité pédagogique ne pourrait s'appliquer si votre classe est fermée. Rappelons que la notion de « télétravail » n'existe pas dans notre profession et que le travail à distance ne peut relever que du volontariat de l'enseignant.

Vous n'êtes pas responsable de la dégradation de la situation qui vous empêche de pouvoir suivre votre progression et votre programmation !

7/ Votre IEN vous oblige à répartir les élèves dans d'autres classes en cas d'absence non remplacée d'un ou plusieurs collègues de votre école

La nouvelle FAQ est très claire (page 8) : « à partir du niveau 3 / niveau orange, la limitation du brassage entre les classes s'impose. Les élèves ne peuvent donc être répartis dans les autres classes. »

Une consigne verbale d'un IEN ne peut remettre en cause cette consigne ministérielle et du coup engager la responsabilité des équipes !

Les directeurs et leurs adjoints ne sont pas responsables de ce manque de remplaçants. C'est au ministère d'assumer les conséquences de son refus, depuis des années et malgré nos demandes répétées, d'abonder la brigade de remplacement.

Saisissez immédiatement le SNUDI FO 13 qui interviendra auprès de l'IEN et de l'IA.

**Pour tout problème rencontré,
Face à toute pression institutionnelle,
Vous avez besoin de réponses, de conseils...**

Ayez le bon réflexe : contactez le SNUDI FO 13 !

**Signalez toute absence non remplacée
Signalez toute situation qui impacte votre sécurité, votre santé et vos conditions de travail : en remplissant une [fiche RSST](#) ou [DGI](#)**



**PLUS QUE JAMAIS,
POUR VOUS PROTEGER**

SYNDIQUEZ-VOUS !!!

Carte 2022 déjà disponible !

>>ICI<<

Etre syndiqué au SNUDI FO, dans un contexte où les libertés individuelles sont toutes remises en cause, c'est aussi renforcer et développer notre outil de défense individuelle et collective que représente le syndicat au niveau départemental comme national.

Organisons-nous ensemble pour résister, revendiquer et reconquérir nos droits essentiels (droit du travail, retraites, défense et maintien des services publics de l'éducation prioritaire, de la liberté pédagogique...)

SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles des Bouches du Rhône

www.snudifo13.org

Vieille Bourse du Travail, 1 place Léon Jouhaux

CS 20540 13232 Marseille cedex 01

Tel : 04 91 00 34 22 / 07 62 54 13 13

Fax : 09 57 49 82 49 Mail : contact@snudifo13.org

